

**CONSEIL MUNICIPAL DE TÔTES**  
**Procès-Verbal de la SEANCE DU 25 mars 2021**

N° 2021-03-25-01

L'an deux mille vingt et un, le 25 du mois de mars, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace sportif Totais, route d'Ecrepigny, dans le cadre des mesures barrières liées à l'épidémie de COVID-19 en réunion ordinaire, sous la Présidence de Jean-Yves Billoré-Tennah, Maire de Tôtes.

**Etaient présents** : Monsieur Jean-Yves Billoré-Tennah, Monsieur Didier Dupuis, Madame Isabelle Barthélémy, Monsieur Félix Tchangou, Madame Alexandra Alonso, Monsieur David Folâtre, Monsieur Germano Ferreira, Madame Jennifer Levasseur, Monsieur Olivier Leconte, Madame Emilie Angot-Dupuis, Madame Corinne Lagnel, Monsieur Jérôme Bouet, Monsieur Pierre Martin, Monsieur Mathieu Poncelet, Madame Elodie Quenouille

**Absentes excusées** : Monsieur Nicolas Couet donne pouvoir à Madame Emilie Angot-Dupuis, Madame Mélissa Aubert donne pouvoir à Monsieur Didier Dupuis, Madame Aurélie Vandenbulke, Madame Marie-France Goujon donne pouvoir à Monsieur David Folâtre.

**Secrétaire de séance** : Madame Emilie Angot-Dupuis

**Date de Convocation : 19 mars 2021**

**Date d'affichage : 19 mars 2021**

Dans un premier temps, la séance du Conseil Municipal commence à 20h30 par la remise de médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon or à Madame Véronique SANNAUR, agent administrative principale de première classe. Monsieur le Maire et Monsieur Tchangou, adjoint aux finances et en charge du personnel rendent hommage au dévouement et soulignent les compétences de l'agente décorée, et qui a effectué l'ensemble de sa carrière au sein de la commune.

Dans un second temps, les membres de la résidence d'architecte font un point, et un bilan de leur action. Les résidents proposent de passer le flambeau de leur action en accompagnant le départ d'une future commission composée des participants rencontrés. Ceci en vue de prolonger l'action et la dynamique mise en place. Cette résidence a permis de se poser un certain nombre de questions sur les aménagements et l'urbanisme de la commune. La dynamique de questionnement pourrait-être prolongée et la médiation portée par une futur groupe de travail ou commission.

**1) 2021-03- 25-01 – Compte Administratif 2020**

**Monsieur Didier Dupuis préside le temps de cette délibération, en l'absence de Monsieur le Maire et passe la parole à Monsieur Félix Tchangou qui présente le compte administratif,**

L'exécution du Budget 2020 a été lourdement impactée par la crise sanitaire, qui a retardé la mise en œuvre de projets importants.

On en voit les conséquences sur le montant des restes à réaliser au 31/12/2020, qui s'élèvent à 358 219 € en dépenses. Ces investissements qui n'ont pu être mis en œuvre en 2020 sont reportés au Budget 2021 et seront financés par l'excédent d'investissement reporté.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents votants, décide**

- D'adopter le Compte Administratif 2020 de la Commune de Tôtes, qui se présente comme suit :

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2020</b>						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés de clôture 2019 (FR002 et ID ou IR001)		250 661,58		168 369,72	0,00	419 031,30
Part 2019 affectée à l'investissement 2020 (IR1068)	127 331,73				127 331,73	
Opérations de l'exercice 2020	1 534 833,82	1 577 052,88	592 184,17	944 653,55	2 127 017,99	2 521 706,43
<b>TOTAUX</b>	<b>1 662 165,55</b>	<b>1 827 714,46</b>	<b>592 184,17</b>	<b>1 113 023,27</b>	<b>2 254 349,72</b>	<b>2 940 737,73</b>
Résultats de l'exercice 2020		42 219,06		352 469,38		394 688,44
Résultats de clôture 2020		292 880,64		520 839,10		813 719,74
Restes à réaliser au 31 déc. 2020			358 219,00	0,00	358 219,00	
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>292 880,64</b>	<b>358 219,00</b>	<b>520 839,10</b>	<b>358 219,00</b>	<b>813 719,74</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>292 880,64</b>		<b>162 620,10</b>		<b>455 500,74</b>

## 2) 2021-03- 25-02 – Compte de Gestion 2020

Monsieur le Maire expose que le Compte de Gestion 2020 établi par Madame la Responsable du Centre des Finances publiques de Tôtes est identique au Compte Administratif de 2020.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants, décide**

- D'adopter le Compte de Gestion 2020.

## 3) 2021-03- 25-03 – Affectation des résultats

Monsieur le Maire expose que les résultats de clôture au 31 décembre 2020 se présentent comme suit :

L'excédent de fonctionnement s'élève à 292 880,64 €.

L'excédent d'investissement s'élève à 520 839,10 €.

Les restes à réaliser sont de 358 219,00 € en dépenses et 0,00 € en recettes d'investissement, soit un besoin de financement de 358 219,00 €. Ce montant est intégralement couvert par l'excédent d'investissement.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants, décide**

- 1) D'affecter les résultats de clôture 2020 comme suit :
  - Excédent de fonctionnement – FR 002 : 292 880,64 €
  - Excédent d'investissement – IR 001 : 520 839,10 €
- 2) De mandater Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous les documents et entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision.

#### 4) 2021-03- 25-04 – Non fiscalisation de la participation 2021 du SIVOS

Monsieur le Maire considère que l'Éducation relève de la solidarité nationale et que les dépenses y afférentes doivent donc être financées par l'ensemble des ressources communales, et en particulier par les dotations et autres recettes prélevées nationalement,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants, décide**

- De ne pas fiscaliser la participation 2021 au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) des Cinq Communes du Plateau et de l'inscrire au Budget 2021 de la Commune, pour un montant de 345 920.00 €.

#### 5) 2021-03- 25-05 – Budget Principal : Budget Primitif 2021

Félix TCHANGOU présente le projet de Budget Primitif 2021 au Conseil Municipal.

Il reprend l'excédent de fonctionnement et l'excédent d'investissement de clôture ainsi que les restes à réaliser établis au compte administratif 2020.

Il est présenté sans augmentation de la fiscalité communale (Taxes foncières)

Le Budget est équilibré à la somme de :

- **1 630 936,64 € en section de fonctionnement**
- **830 110,10 € en section d'investissement.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants, décide**

- D'adopter le Budget Primitif de la commune pour 2021, tel que présenté ci-après, chapitre par chapitre en section de fonctionnement, et par opérations en section d'investissement :

#### Recettes de fonctionnement :

Article et libellé	2020			2021
	BP	CA	Conso (%)	BP
O02 excédent antérieur reporté n-1	250 661,58			292 880,64
O13 variations de stocks	5 000,00	12 707,16	254,14	500,00
70 produits des services/domaine/ventes	17 200,00	18 614,76	108,23	26 500,00
73 contributions directes	761 598,26	772 424,68	101,42	776 861,00
74 dotations, subventions, participations	498 991,00	529 900,28	106,19	507 195,00
75 autres produits de gestion courante	30 000,00	29 786,94	99,29	25 000,00
76 produits financiers		3,14		
77 produits exceptionnels		38 389,00		2 000,00
042 Op d'ordre Trans entre section		175 226,92		
<b>TOTAL FONCT. RECETTES (F/R)</b>	<b>1 563 450,84</b>	<b>1 577 052,88</b>		<b>1 630 936,64</b>

**Dépenses de fonctionnement :**

Article et libellé	2020			2021
	BP	CA	conso.	BP
<b>Total Dépenses Réelles (F/D)</b>	<b>1 338 235,96</b>	<b>1 287 511,41</b>	<b>96,21</b>	<b>1 378 936,64</b>
<b>Total Dépenses de gestion courante (F/D)</b>	<b>1 267 601,96</b>	<b>1 219 918,50</b>	<b>96,24</b>	<b>1 311 607,56</b>
<b>O11 charges à caractère gal</b>	<b>369 057,00</b>	<b>332 397,88</b>	<b>90,07</b>	<b>385 530,00</b>
...60 achats et variations de stocks	168 700,00	159 726,56	94,68	170 600,00
...61 services extérieurs	124 757,00	106 213,27	85,14	132 300,00
...62 autres services extérieurs	70 000,00	60 963,29	87,09	78 830,00
...63 impôts taxes et versements obligatoires	5 600,00	5 494,76	98,12	3 800,00
<b>O12 frais de personnel</b>	<b>437 450,00</b>	<b>429 004,45</b>	<b>98,07</b>	<b>437 450,00</b>
<b>O14 revers. TP à cne d'Auffay</b>	<b>2 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65 autres charges de gestion courante</b>	<b>458 594,96</b>	<b>458 516,17</b>	<b>0,00</b>	<b>488 627,56</b>
<b>Total Autres Dépenses réelles (F/D)</b>	<b>70 634,00</b>	<b>67 592,91</b>	<b>95,69</b>	<b>67 329,08</b>
<b>66 charges financières</b>	<b>64 234,00</b>	<b>64 215,08</b>	<b>99,97</b>	<b>60 799,00</b>
<b>67 charges exceptionnelles</b>	<b>3 500,00</b>	<b>3 377,83</b>	<b>96,51</b>	<b>2 500,00</b>
<b>O22 dépenses imprévues</b>	<b>2 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 030,08</b>
<b>Total Dépenses d'ordre (F/D)</b>	<b>238 587,88</b>	<b>247 322,41</b>	<b>103,66</b>	<b>252 000,00</b>
<b>O23 virement à la section d'investissement</b>	<b>238 587,88</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>252 000,00</b>
<b>O42 opé. d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>247 322,41</b>	<b>#####</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL FONCT. DEPENSES (F/D)</b>	<b>1 576 823,84</b>	<b>1 534 833,82</b>	<b>97,34</b>	<b>1 630 936,64</b>

**Recettes d'investissement :**

Opération et Compte	INV. RECETTES	<i>RAR 2020</i>	BP 2021	BP 2021 + <i>RAR 2020</i>
OO1-OPFI	excédent antérieur reporté		520 839,10	520 839,10
O21-OPFI	virement de la section de fonct.		252 000,00	252 000,00
O24-OPFI	Produits cessions d'immo presbytère		7 500,00	7 500,00
10222-OPFI	FCTVA (16,404%)		34 000,00	34 000,00
1313-114	DETR (20% de 3855K€ HT)		771,00	771,00
1313-22	DETR cimetière (20%)		15 000,00	15 000,00
<b>TOTAL IR :</b>		<b>0,00</b>	<b>830 110,10</b>	<b>830 110,10</b>

**Dépenses d'investissement :**

	Opération et Compte	INV. DEPENSES	RAR 2020	BP 2021	BP 2021 + RAR 2020
<b>Opérations Financières (OPFI)</b>	020	Dépenses imprévues		1 082,10	1 082,10
	1641	Remboursement. capital emprunts		126 125,00	126 125,00
103 - salle de sports	2135-103	Filets de protection + rideau séparatif		11 500,00	11 500,00
104 - bibliothèque	2158-104	Mobilier et aménagements poste de travail		5 000,00	5 000,00
113 - rue des Forrières	2151-113	Travaux aménagement 3 <sup>ème</sup> tranche	113 700,00		113 700,00
	21534-113	Réseaux	27 418,00		27 418,00
114 - voirie	2151-114	Borne paysage + travaux rue G. Delacroix		13 500,00	13 500,00
116 - stade de football	2152-116	Clôture entrée stade		4 400,00	4 400,00
15 - éclairage public	21534-15	SDE – Forrières, Malépargne, Ch. Oiseaux		32 003,00	32 003,00
17 - conseil jeunes	2128-17	Arbres + aire de jeux	8 000,00	12 000,00	20 000,00
20 - centre Maupassant	2111-20	Terrains nus	50 000,00		50 000,00
22 - agrand. Cimetière	2116	cimetières		100 000,00	100 000,00
62 - mat.info.mairie	2051-62	JVS + site web		14 500,00	14 500,00
	2183-62	Vidéoprojecteur + téléphones	1 000,00	7 000,00	8 000,00
73 - mat.cnal	2184-73	Radiateurs, cafetière, tonnes à eau-pompes		4 600,00	4 600,00
73 - mat.cnal	2184-73	Radiateurs, cafetière, tonnes à eau-pompes		4 600,00	4 600,00
	2188-73	Fleurissement rue G. de Maupassant	4 800,00		4 800,00
75 - travaux mairie	2031-75	Ascenseur + électricité grenier		90 454,00	90 454,00
<b>Opérations Non Individualisées (OPNI)</b>	2031	Etudes m-o espaces publics cité des Champs	10 000,00	15 000,00	25 000,00
	204171	Amortissement rés. Les Pommiers	5 852,00		5 852,00
	2046	AC voirie 2019 (CCTC)		8 267,00	8 267,00
	2111	Terrains nus	100 000,00		100 000,00
	2151	Cheminement Malépargne / Ch. Oiseaux		10 000,00	10 000,00
	2152	vitrites, avaloir Brasseurs, portail CSC, potelets	4 095,00	5 000,00	9 095,00
	21534	Eclairage public cité Champs + rte Havre	3 354,00		3 354,00
	21538	Pluvial Cité des Ecoles		11 460,00	11 460,00
2315	Aménagement square Bleckede	30 000,00		30 000,00	
<b>TOTAL ID :</b>			<b>358 219,00</b>	<b>471 891,10</b>	<b>830 110,10</b>

## 6) 2021-03- 25-06 – Taxes communales : Taux d'imposition 2021

Suite à la suppression de la Taxe d'Habitation (TH) et à son remplacement par un transfert de la part départementale de Taxes Foncières sur les propriétés bâties, le Conseil Municipal ne délibère plus que sur les taux des deux Taxes Foncières.

Le taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties intègre le taux communal 2020, auquel s'ajoute le taux départemental 2020. Cette modification est sans effet sur la taxe payée par les ménages.

Afin de limiter la pression fiscale pesant sur les habitants de Tôtes, les taux sont proposés sans augmentation.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants, décide :**

- D'approuver les taux 2021 suivants :

	<b>Taux communaux 2021</b>
<b>Taxe foncière (bâti)*</b> <i>*taux communal + taux départemental 2020</i>	32,11% + 25.36 % = 57.47 %
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	69,57 %

## 7) 2021-03- 25-07 – Adhésion au programme national Petites Villes de Demain

Monsieur le Maire expose que le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure, des fonctions essentielles de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Le programme est déployé sur 6 ans : 2020-2026.

Au sein de l'intercommunalité, notre commune est lauréate, en candidature groupée avec les villes de Luneray, Val-de-Scie et Bacqueville-en-Caux, la coordination étant assurée par la Communauté de Communes Terroir de Caux.

Monsieur le Maire présente les 3 piliers du programme porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires au bénéfice des villes lauréates :

- Un appui global en ingénierie, notamment par le biais du financement à 75 % d'un chef de projet Petites Villes de Demain ;
- Des outils et expertises sectorielles, dans l'ensemble des champs nécessaires à la revitalisation des centralités, et notamment l'habitat, le commerce, l'économie locale et l'emploi, les mobilités douces, la transition écologique ;
- Un accès à un réseau professionnel étendu, au travers de la création du « Club Petites Villes de Demain ».

Pour les communes lauréates du dispositif et leurs intercommunalités, les étapes à franchir sont les suivantes :

- Signature d'une convention d'adhésion : premier acte d'engagement dans le programme, cette convention est co-signée par les exécutifs des communes lauréates et de l'intercommunalité, par le préfet, et le cas échéant par tout autre partenaire institutionnel et technique.

La signature de cette convention d'adhésion permet de solliciter le co-financement du chef de projet.

- Recrutement du chef de projet : il assure le pilotage opérationnel du projet de revitalisation pour le compte de l'exécutif local. Le portage administratif du chef de projet peut être assuré par une ville lauréate ou par l'intercommunalité.
- La signature d'une convention cadre Petites Villes de Demain, dans les 18 mois suivant la signature de la convention d'adhésion. Celle-ci contient la stratégie de revitalisation et les actions et moyens à déployer pour la concrétiser.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention d'adhésion et invite le conseil à en délibérer.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants, décide**

- D'affirmer son engagement dans le programme Petites Villes de Demain, en partenariat avec la Communauté de Communes Terroir de Caux ;
- De donner son accord pour que Monsieur le Maire engage toutes les démarches y afférents ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au programme.

**8) 2021-03- 25-08 – Changement de téléphones**

Monsieur le Maire expose que l'installation téléphonique de la commune a 15 ans d'ancienneté. De plus cette installation ne permet pas les communications en « VOIP » et les factures téléphoniques vers les portables non incluses dans l'abonnement sont en augmentation constante avec les prises de rendez-vous pour les cartes d'identités et passeports.

Il a été demandé à Orange une étude et une proposition.

La solution proposée comporte un changement de matériel de téléphonie et de système permettant de rendre forfaitaire les appels vers les portables pour un coût de l'abonnement réduit de 40%.

Cette solution a un coût qui se décompose ainsi :

- 2775.33 € TTC en équipement
  - 1558.01 € TTC en installation,
- Soit un total de 4333.34 € TTC

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants, décide**

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la proposition d'Orange n°11615476044 en vue du changement de matériel téléphonique de la mairie, pour un coût de 4 333.34 € TTC.

**9) 2021-03- 25-09 – Adhésion à l'association des élus contre le projet AQUIND**

Par délibération du 28 mars 2019, le Conseil Municipal s'est, à l'unanimité, opposé à la traversée de notre commune par des câbles haute-tension enterrés longeant les voiries, et a, plus généralement, affirmé l'opposition de la commune de Tôtes au projet Aquind.

Une association des élus contre le projet AQUIND se crée actuellement, les statuts sont à venir.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants, décide**

- D'adhérer à l'association des élus contre AQUIND.

**10) 2021-03- 25-10 – Espace Sportif Tôtais : aménagements intérieurs.**

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'aménager la salle de sports en posant :

- des protections (filets) derrière les buts de handball et devant le mur d'escalade ;
- un rideau séparatif, permettant d'isoler les deux moitiés de la salle de sports.

Des devis ont été réalisés ; la commission Sports et Vie associative est d'avis de retenir l'offre de la société HUCK, fabricant-poseur, pour un montant de 11 478.04 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants, décide**

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la proposition de la société HUCK pour un montant de 11 478.04 € TTC,
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches, consultations et commandes en lien avec cette opération.

**11) 2021-03- 25-11 – Travaux rue Gaston Delacroix**

Monsieur le Maire expose qu'il a été saisi par un administré qui souhaite vendre une partie de son terrain, situé à proximité de la rue Gaston Delacroix.

Pour ce faire, il convient d'aménager une sortie sur la rue Gaston Delacroix, à travers une parcelle (AI 142) appartenant à la Commune.

La partie aménagée fera l'objet d'une division et sera ensuite vendue à l'administré.

Monsieur le Maire propose que la commune prenne en charge l'aménagement et récupère les frais supportés par la commune lors de la vente du terrain à l'administré.

Le terrain concerné n'est pas affecté à l'usage direct du public dans la mesure où il s'agit d'un « délaissé de voirie ».

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants, décide**

- De mettre en œuvre les travaux d'aménagement et de réaliser l'opération de division foncière, le coût prévisionnel de l'opération s'élevant à 9 000 € TTC,
- De déclasser la parcelle subdivisée AI 142 et de l'intégrer au domaine privé de la commune, en vue de sa vente.
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

**12) 2021-03- 25-12 – Vente d'un terrain rue Gaston Delacroix**

Monsieur le Maire expose que suite à l'aménagement d'une sortie au frais de la commune sur la parcelle AI 142, il convient de fixer le prix de vente de ladite parcelle à 7 500 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants, décide**

- De fixer le prix de la parcelle AI 142 subdivisée et aménagée à 7 500 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer chez le notaire tous les actes nécessaires à la vente susmentionnée au profit de Monsieur et Madame Petit.

**13) 2021-03- 25-13 – Travaux SDE (Syndicat Départemental de l'Energie) rue des Forrières**

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2020-0-76700-M3854 et désigné « Têtes rue des Forrières » dont le montant prévisionnel s'élève à 11 628,00 €TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 5007,30 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants, décide**

- D'adopter l'opération du SDE « EP-2020-0-76700-M3854 », désignée « Têtes rue des Forrières »,
- D'inscrire l'opération au Budget 2021,



- De demander au SDE76 de programmer les travaux dès que possible,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet et notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

#### **14) 2021-03- 25-14 – Travaux SDE (Syndicat Départemental de l'Energie) rue Malépargne**

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2020-0-76700-M3961 et désigné « Têtes rue Malépargne » dont le montant prévisionnel s'élève à 3 395,70 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 1 556,36 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants, décide**

- D'adopter l'opération du SDE « EP-2020-0-76700-M3961 », désignée « Têtes rue Malépargne »,
- D'inscrire l'opération au Budget 2021,
- De demander au SDE76 de programmer les travaux dès que possible,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet et notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

#### **15) 2021-03- 25-15 – Travaux SDE (Syndicat Départemental de l'Energie) rue du chant des oiseaux.**

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2020-0-76700-M3854 et désigné « Têtes rue du chant des oiseaux » dont le montant prévisionnel s'élève à 71 442,00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 25 437,85 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants, décide**

- D'adopter l'opération du SDE « EP-2020-0-76700-M3854 », désigné « Têtes rue du chant des oiseaux »,
- D'inscrire l'opération au Budget 2021,
- De demander au SDE76 de programmer les travaux dès que possible,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet et notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

#### **16) 2021-03- 25-16 – Extension du cimetière**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2021-01-28-03, le Conseil Municipal a décidé de réaliser la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux d'extension du cimetière.

Après réalisation des métrés, il s'avère que le coût prévisionnel des travaux, qui était évalué à 84 000 € TTC, doit être porté à 100 000 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants, décide**

- 1) De réaliser l'aménagement de l'extension du cimetière – 1<sup>ère</sup> tranche,
- 2) De diviser le marché en 3 lots :
  - Lot 1 – VRD (Voies et réseaux divers, Terrassement, Bordures, Allées)
  - Lot 2 – Clôtures (Clôtures, Portail, Portillon)
  - Lot 3 – Aménagements paysagers

- 3) D'approuver le coût prévisionnel de l'opération, qui s'élève à 100 000 € TTC,
- 4) De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021 de la commune, en section d'Investissement à l'opération 22 « Agrandissement du cimetière »,
- 5) De solliciter toutes les subventions en lien avec cette opération,
- 6) D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches, consultations et commandes en lien avec cette opération, dans la limite des crédits inscrits au Budget.

## 17) 2021-03-26-17 Travaux Mairie

Monsieur le Maire expose qu'il est prévu de mettre en œuvre la 2<sup>ème</sup> tranche de l'opération d'aménagement du grenier de la mairie, réalisée par les Services techniques. L'électricité doit cependant être réalisée par une entreprise agréée, pour un coût estimatif de 4 454 €. Ces travaux permettront un agrandissement des archives et ne sont pas destinés à accueillir du public.

### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants, décide**

- D'approuver la réalisation des travaux d'aménagement du grenier (2<sup>ème</sup> phase),
- D'approuver le coût prévisionnel des travaux d'installation électrique, qui s'élève à 4 454 € TTC, et d'inscrire cette somme au budget d'investissement,
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches, consultations et commandes en lien avec cette opération, dans la limite des crédits inscrits au Budget

## 18) Questions diverses

### **Communications**

Monsieur le Maire informe les élus que l'agence régionale de santé de Normandie organise une campagne de dépistage du covid-19 à la salle des fêtes de Tôtes le mercredi 31 mars et le mercredi 7 avril 2021.

Madame VEAU remercie Monsieur le Maire suite au décès de Monsieur Didier.

Monsieur le Maire informe les élus que la communauté de commune de Terroirs de Caux a voté son compte administratif et son plan local d'urbanisme.

Monsieur PONCELET pose des questions sur la plantation des arbres par le centre communal de l'action sociale.

Fin de séance à 23 h 52

